



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :**

Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-004 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres dans une commune de moins de 3500 habitants est composée du maire (ou de son représentant), de membres du conseil municipal au nombre de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Elit M. Stéphane ROBERT, membre titulaire et son suppléant M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX ;
- Elit Mme Marie-Thérèse MORAND, membre titulaire et sa suppléante Mme Marine MATA ;
- Elit Mme Nadine EUKSUZIAN, membre titulaire et sa suppléante Mme Catherine JEANTROUX.

Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture  
le 23 juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-005 : Désignation des membres du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations, ...). Un CCAS est créé dans toute les communes de 1500 habitants et plus.

Dès sa constitution, le nouveau conseil municipal procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil.

Monsieur le Maire propose de fixer à quatre le nombre de membres du Conseil d'Administration auquel s'ajouteront quatre membres nommés par ses soins parmi des personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :

- Un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF)
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant des personnes handicapées
- Un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER M. Guy VACHON, M. Jacques REGNIER -VIGOUROUX, M. Jean-Marc PALLET et Mme Corinne CHABORD, membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social.

Affiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DILLEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-006 : Désignation des Commissions communales et composition**

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat à savoir :**

**Commission Administration générale, Economie, Finances : 7 membres**

Marc DELEIGUE

Stéphane ROBERT

Marie-Thérèse MORAND

David LESUR

Guy VACHON

Nadine EUKSUZIAN

Jacques PRAT

**Commission Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse – 5 membres**

Marc DELEIGUE  
Marion CHOFFEL  
Jean-Marc PALLET  
Yves DELORME  
Lucie DANCETTE

**Commission Environnement, Qualité de vie – 10 membres**

Marc DELEIGUE  
Marion CHOFFEL  
Marie-Thérèse MORAND  
Yves DELORME  
Corinne CHABORD  
Caroline MUSCELLA  
Linda LAURO  
Pascal DANCETTE  
Catherine JEANTROUX  
Jacques PRAT

**Commission Culture, Sports, Vie associative, Communication – 9 membres**

Marc DELEIGUE  
Guy VACHON  
Jacques REGNIER-VIGOUROUX  
Caroline MUSCELLA  
Lucie DANCETTE  
Jean-Marc PALLET  
Yves DELORME  
David LESUR  
Jean-Pierre MALSERT

**Commission Vie sociale – 6 membres**

Marc DELEIGUE  
Guy VACHON  
Jean-Marc PALLET  
Lucie DANCETTE  
Jacques REGNIER-VIGOUROUX  
Jacques PRAT

**Commission Habitat et Logement social – 6 membres**

Marc DELEIGUE  
Guy VACHON  
Stéphane ROBERT  
Jean-Marc PALLET  
Catherine JEANTROUX  
Jacques PRAT

**Commission Urbanisme, Voirie communale, Travaux – 10 membres**

Marc DELEIGUE

Marine MATA

David LESUR

Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Marie-Thérèse MORAND

Linda LAURO

Caroline MUSCELLA

Marion CHOFFEL

Catherine JEANTROUX

Jean-Pierre MALSERT

Affiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-007 : Désignation de délégués au SIRCAT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour désigner un représentant de la commune au sein de l'instance : Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour la Réalisation d'un Centre Aide par le Travail avec foyer d'hébergement (SIRCAT)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DESIGNE M. Guy VACHON, délégué titulaire et M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, délégué suppléant**

Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.  
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-008 : Convention de mise à disposition d'un local communal avec la Poste**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bureau de poste de Sainte-Colombe est situé dans des locaux communaux. Il précise qu'à ce titre, il convient de fixer, par voie de convention, les conditions de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du local communal « Les Orchidées » et autorise M. le maire à la signer.

Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Mairie le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-009 : Horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie. Afin d'améliorer l'organisation du travail des agents, le mardi après-midi sera fermé au public. En outre, la permanence d'Etat-Civil du samedi matin mobilise des agents pour une fréquentation minimale. Au vu de cet élément, seule une permanence le premier samedi du mois sera mise en place pour laisser un créneau horaire aux personnes qui ne peuvent se rendre en mairie en semaine du fait de leur activité professionnelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve les horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 de la façon suivante :

- Lundi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Mardi : de 8 h 30 à 12 h 00 – Fermeture au public l'après-midi
- Mercredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
- Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 uniquement le 1<sup>er</sup> samedi du mois

Ont signé au registre tous les membres présents  
A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
25 juin 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-010 : Attribution d'une subvention 2020 à l'Association « Les Petits Futés »**

La directrice de l'association des Petits Futés (Centre de loisirs) fait part d'un problème de trésorerie à compter du mois de juin 2020. En effet, les années précédentes la subvention qui est allouée à l'association est versée au mois d'avril ou au plus tard au mois de mai suite au vote du budget et vote des subventions attribuées aux associations ou autres organismes.

En raison de la pandémie Covid19, le précédent conseil municipal n'a pas pu se réunir au cours du mois de mars et avril 2020. Afin de ne pas mettre en péril cette association, il convient de verser la subvention. Le montant versé en 2019 s'élevait à 12 200 €.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce montant au titre de la subvention 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve le versement d'un montant de 12 200 € à l'association « Les Petits Futés » au titre d'une subvention pour l'exercice 2020

Approuvé le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-011 : Attribution d'une subvention dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective à M. PETRUCHA, artisan charcutier traiteur**

M. PETRUCHA a engagé des travaux de rénovation dans son commerce pour un montant total de 8 813.50 €. Une subvention Opération Urbaine Collective lui a été attribuée à hauteur de 50 % soit 4 406.75 € selon la répartition suivante :

Région : 20 % soit 1 762.70 € ;

Vienne Condrieu Agglomération : 15 % soit 1 322.03 € ;

(Délibération de VCA n° 19-231 du 17/12/2019)

Mairie de Sainte-Colombe : 15 % soit 1 322.03 €.

M. PETRUCHA a autofinancé cette opération pour un montant de 4406.75 € soit 50 %.

Il convient à la collectivité de délibérer afin de pouvoir lui verser cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1322.03 € dans le cadre de l'opération Urbaine Collective à M. PETRUCHA, artisan Charcutier-traiteur.

Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.  
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA**

---

**DELIBERATION N° 2020-012 : Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> août 2020**

M. le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs pour le restaurant scolaire et la garderie pour la rentrée scolaire 2020/2021, Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

**Restaurant scolaire :**

Le prix du ticket enfant est actuellement de 3.70 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. M. le Maire propose de le porter à 3.80 €.

Le prix du ticket adulte est actuellement de 6.20 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. M. le Maire propose de le porter à 6.30 €.

Un montant de 1 € sera réclamé pour un panier repas prévu. En l'absence de réservation, un montant de 2 € sera facturé.

### Garderie :

Tarif de la Garderie de 7 h 30 à 8 h 30 : 1.50 € (Tarif inchangé par rapport à 2019-2020)

Tarif de la Garderie de 16 h 30 à 18 h 00 : 2.00 € (Tarif 1.50 € de l'heure en 2019-2020)

Tarif de la Garderie de 18 h 00 à 18 h 30 : 1.00 € (Tarif inchangé (par rapport à 2019-2020))

Pour une fréquentation régulière de 3 jours par semaine minimum, un forfait mensuel de 22.00 € (tarif inchangé) par mois est appliqué sans prendre en compte le dépassement pour une garderie de 18 h 00 à 18 h 30.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE de ne pas augmenter les tarifs du Restaurant Scolaire, soit**
  - Repas Enfant à 3,70€
  - Repas Adulte à 6,20 €
  - Montant de 1 € sera réclamé pour un panier repas prévu. En l'absence de réservation, un montant de 2 € sera facturé
  
- **APPROUVE les nouveaux tarifs pour la Garderie mentionnés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, soit**
  - Tarif de la Garderie de 7 h 30 à 8 h 30 : 1.50 €
  - Tarif de la Garderie de 16 h 30 à 18 h 00 : 2.00 €
  - Tarif de la Garderie de 18 h 00 à 18 h 30 : 1.00 €

*Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
25 juin 2020*

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

**Le Maire,  
Marc DELEIGUE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-013 : Annulation d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2020  
Contrat de ruralité**

Par délibération en date du 27 février 2020, la précédente équipe municipale a fait une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 contrat de ruralité ; pour la rénovation d'une maison d'habitation sise 134, rue Ennemond Coste cadastrée AC 43 et AC 44.

Le cabinet d'architecte Sébastien BARTHE de Vienne (Isère), mandaté pour une étude, a réalisé un Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant de 229.300 € TTC. Au vu du montant relativement élevé pour cette rénovation, M. le Maire propose d'abandonner le projet et d'annuler cette demande de subvention. Une réflexion sera menée quant au devenir de ce tènement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'abandon de ce projet de rénovation ;
- **APPROUVE** l'annulation de la demande de subvention au titre de la DSIL 2020 contrat de ruralité.

**De ce fait, la délibération du 27 février 2020 devient caduque.**

*Appiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
19 juin 2020*

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 JUIN 2020 à 20 h 00**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 juin 2020. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (18) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Guy VACHON

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline MUSCELLA

---

**DELIBERATION N° 2020-014 : Autorisation d'ester en justice : Elian BOSSIS / Commune de Sainte-Colombe – Tribunal Administratif dossier 2001476**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. Elian BOSSIS, agent communal en Contrat à Durée Déterminée du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon à l'effet d'obtenir la requalification de son contrat en Contrat à Durée Indéterminée.

Il convient d'autoriser M. le Maire à ester en justice et à mandater le cabinet PYRAMIDE Avocats pour défendre les intérêts de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à ester en justice et mandate le cabinet PYRAMIDE Avocats pour défendre les intérêts de la commune**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure**

affiché le 18 juin 2020  
Reçu en Préfecture le  
24 juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

A Sainte-Colombe, le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE

